

2022
2023

CATALOGUE FIDEL'CL

SPÉCIAL FÊTES
valable jusqu'au
31 janvier 2023



Sac en coton Oxygen

35 X 40 cm
Coloris bleu royal

80
points



60
points

Limonadier

Couteau, décapsuleur
et tire-bouchon



100
points

Bonnet Seenorest

Noir + logo Seenorest brodé

120
points



Seau San'élevage

Seau à veau en plastique noir gradué avec
anse métal. Poignée rouge. Capacité: 16 l

60
points



Ruban mètre San'élevage

Système de blocage du ruban,
agrafe pour le port à la ceinture. Longueur 3 m

120
points



Mug Seenorest

Fond vert

80
points



Porte-documents

Dimensions : 23,5 cm x 32,5 cm
pochette rabat
+ pince pour fixer le papier

300
points

Couteau Opinel N°8

Bleu ou Orange

Les couteaux seront disponibles en janvier 2023

Réservez dès maintenant

Lame en acier inoxydable de 8,5 cm avec zone crantée de 3,5 cm.
Manche en polyamide et fibre de verre avec sifflet sans bille intégrée

300
points



Tablier de traite

Coloris bleu royal,
En polyuréthane. Imperméable. Souple et léger.
Sangles ajustables autour du cou et de la taille.
Longueur: 120 cm



1000
points

Softshell Seenorest

95% polyester / 5% élasthanne.
Tissu imperméable - Intérieur en micropolaire
Poches zippées. Capuche amovible avec cordon
de serrage et fermeture auto-agrippante.
Coloris : gris foncé
Tailles : au choix (S à 4XL)



800
points

Gilet sans manche Bodywarmer

- brodé Seenorest
Fabriqué en 100% polyester ripstop pour l'extérieur,
sa doublure est en 100% polyester rembourré et son grammage
de 300 g/m². Coloris : gris - brodé Seenorest sur le coeur et
dans le dos - Tailles disponibles : du S au XXXL
Attention : le modèle peut être différent selon la taille et le stock



1200
points

Combinaison Double glissière Seenorest

65% coton et 35 % polyester
Col officier - 5 poches
Coloris : gris foncé
Tailles : 0 à 8



800
points

Bottes de sécurité

Avec embout et semelle acier. Amortissement des chocs, solidité,
légè- reté et autres avantages de la technologie Purofort. Offrent
une bonne isolation thermique (-20 °C). Résistent aux huiles et
graisses minérales, animales et végétales, désinfectants, lisier,
engrais, différents solvants et produits chimiques. Coloris : vert /
Tailles : du 38 au 48



3000
points



Formation parage

3 h de formation avec un pareur professionnel
pour vous apprendre à appréhender
les premiers gestes du parage.



2500
points

2 heures de parage

Quand la vache boite, c'est le revenu de l'éleveur qui est
amputé. Le parage fonctionnel, réalisé par un pédicure
professionnel, permet de corriger les défauts des aplombs
et vous évitera bien des déboires.

Week-end de remplacement

On travaille pour vivre, on ne vit pas pour travailler.
Partez l'esprit tranquille en confiant votre exploitation
à des professionnels qualifiés.



4000
points

LES PANIERS DU TERROIR

POUR UNE LIVRAISON AVANT NOËL, MERCI DE PASSER VOS COMMANDES AVANT LE 10 NOVEMBRE 2022



600 points

Le voyage Ch'ti

Composé de rillettes de lapin au perlé, ½ cidre, pain d'épices, apérisablés nature romarin, grelots au Maroilles, cricks, 1 tablette de chocolat maison Diot, gaufrettes ch'ti.



800 points

Les Ch'tites bières

Composé de 10 bouteilles 33 cl dans un coffret cartonné.



1000 points

Les saveurs du Nord

Composé d'1/2 perlé de groseilles, 1 bouteille de 75cl de bière Brebis Galeuse, apérigaufres Welsh, terrine de cerf à l'Armagnac, rillettes de canard au perlé, délice de foie gras de canard, 1 saucisson sec ch'ti, sablés du Nord, 1 tablette de chocolat maison Diot.

600 points



La boîte festive Grand-Est

Composé d'un perlé Cerise Griotte 37,5 cl, 2 terrines, thé Mira Bella, Boules de guimauves enrobées de chocolat saveur crème brûlée, pot de miel de Lorraine, bonbon menthe réglisse anis, palets roses de Reims...



500 points

Le seau à bières lorrain

Composé d'une bière blanche, 1 bière blonde, 1 bière Tradition de Chapigneulles, 1 mignonnette Amer Bière à la mirabelle, 1 terrine de volaille forestière sans porc, 1 terrine de campagne mirabelle, bâtonnets apéritifs au Comté.



1000 points

Le coffret à partager sucré/salé

Composé d'un vin de Moselle Pinot Gris 75 cl, jus de pomme artisanal, saucisson lorrain, bâtonnets apéritifs au Comté, 3 verrines, mini-feuilletés à la persillade, bonbons à la myrtille, ...

Offre valable pour toute commande passée entre le 20 octobre 2022 et le 31 janvier 2023
Attention : la composition des colis est susceptible de varier en fonction de la disponibilité des produits.
Pour tout renseignement ou pour passer commande, contactez votre interlocuteur habituel.

PROGRAMME FIDEL'CL

Le programme FIDEL'CL repose sur le principe d'une adhésion volontaire de l'éleveur. Optival / Oxygen propose ainsi à ses éleveurs adhérents de collecter des points au travers des relations qu'ils entretiennent avec leur coopérative. Ces points sont ensuite convertibles en avantages divers.

VOTRE PREMIÈRE ADHÉSION GÈNÈRE AUTOMATIQUÉMENT UN BONUS DE 100 POINTS

L'attribution des points est effectuée une fois par an. Ils sont alors crédités dans un délai de un mois après la fin de l'exercice comptable de la coopérative, en fonction de l'activité réalisée avec la coopérative sur ce même exercice comptable.

VOTRE ACQUISITION DE POINTS S'EFFECTUE SELON 5 SOURCES :

- 1- La consommation de services ou produits = **1 pt pour 10 € de chiffres d'affaires**
- 2- La participation aux actions de promotion de la coopérative : organisation visite d'exploitation = **400 pts**
- 3- Avantage JEUNES AGRICULTEURS (à l'installation) = **2500 pts**
- 4- Pour les éleveurs équipés de compteurs électroniques ou robot > 6 passages avec 1 contrôle de compteurs facturé = **300 pts**
- 5- L'adhésion à notre nouvelle offre de service Indicateurs de pilotage (IDP) et Conseil & Consulting (C&C):
IDP (suivant le niveau d'Explore) : Nutri & Repro, Qualité & Santé, Lait & Renouvellement = **50 pts** ; All premium = **100 pts**
C&C : pack ESSENTIEL = **50 pts** ; pack CONFORT = **100 pts** ; pack PREMIUM = **150 pts**

ARTICLE 1.

ADHÉSION À "FIDEL'CL"

Le programme "FIDEL'CL" est ouvert à tout éleveur à jour de son capital social, personne physique ou personne morale. L'adhésion à "FIDEL'CL" est gratuite. Tout éleveur admis à participer au programme doit, pour ce faire, remplir un bulletin d'adhésion qui lui est adressé par interlocuteur OPTIVAL / OXYGEN.

L'adhésion devient effective après validation du bulletin d'adhésion retourné par l'éleveur, ce dernier ayant alors la qualité d'adhérent au programme "FIDEL'CL". L'adhésion au programme se traduit par l'ouverture d'un "compte points" associé au numéro de cheptel.

ARTICLE 2.

ATTRIBUTION DES POINTS

Les points "FIDEL'CL" sont attribués à l'adhérent en fonction des montants facturés et de sa participation aux actions techniques et à la promotion de la coopérative. Ils sont crédités dans un délai de un mois après la fin de l'exercice comptable de la coopérative. Les prestations gratuites dont peut bénéficier un adhérent ne donneront pas lieu à l'attribution de points.

La règle d'attribution des points est explicitée dans un tableau qui est communiqué à l'ensemble des adhérents à chaque début d'exercice.

Des points supplémentaires, dits "points bonus" pourront être attribués aux adhérents lors de périodes spéciales ou à l'occasion d'opérations promotionnelles selon des barèmes particuliers, qui seront portés à la connaissance des adhérents préalablement au lancement des opérations.

La comptabilisation des points débute à compter du 1er janvier de l'exercice en cours dans la mesure où le bulletin d'adhésion parvient à la coopérative avant le 31 décembre du même exercice. Si le bulletin d'adhésion parvient après cette date, la comptabilisation des points ne sera prise en compte qu'au 1er janvier de l'exercice suivant.

En cas de facture impayée sur une ou des prestations générant des points "FIDEL'CL", le fonctionnement du compte points de l'adhérent sera bloqué jusqu'à régularisation de l'impayé.

Dans cette hypothèse, il est impossible, tant que demeure l'impayé, d'acquiescer de nouveaux points ou de convertir quelques points que ce soit.

Une fois l'impayé régularisé, les points correspondants seront créés sur le compte.

Aucun mouvement de points ne pourra être effectué entre les comptes points d'adhérents différents.

ARTICLE 3.

DURÉE DE VALIDITÉ DES POINTS

Les points acquis sont valables 4 ans au-delà de l'exercice en cours. Au-delà de cette période de validité, les points non convertis sont définitivement perdus.

ARTICLE 4.

RELEVÉ DE POINTS

Chaque adhérent recevra au moins une fois par an un relevé de points lui indiquant le total des points acquis et des points utilisés à la date d'émission du relevé.

En cas de réclamation, le précédent relevé de points et la justification du paiement des prestations feront foi pour déterminer le nombre de points acquis. Toute réclamation devra être adressée au siège de la coopérative dans un délai d'un mois à compter de la date d'émission du relevé de points contesté.

ARTICLE 5.

CONVERSION DES POINTS

La conversion des points ne peut être demandée que par l'adhérent au programme "FIDEL'CL".

Les points acquis ne peuvent être ni vendus, ni échangés, ni convertis en espèces.

Un compte points ne peut en aucun cas être débiteur. Les modalités de conversion des points seront communiquées au travers de lettres d'information, de catalogues, guides ou autres publications à destination des adhérents. La liste des articles proposés par le programme Fidel'CL au moment de la demande de conversion des points par l'adhérent est celle dans laquelle, à l'exclusion de tout autre article, l'adhérent pourra faire son choix.

Les points ayant la date d'expiration la plus proche sont affectés par priorité à chaque conversion.

ARTICLE 6.

CLÔTURE DU COMPTE POINTS

Pour profiter de la conversion des points inscrits à son compte points, l'adhérent doit demander cette conversion avant que la

date de validité de ces points ne soit expirée.

En cas de retrait de l'adhérent du programme "FIDEL'CL", le compte point sera clos à la date de réception de son courrier. Passé cette date, les points antérieurement acquis ne pourront plus être convertis.

ARTICLE 7.

AUTORISATION D'ACCÈS AUX DONNÉES

Chaque adhérent au programme « FIDEL'CL » autorise OPTIVAL / OXYGEN à accéder à l'ensemble des données de son exploitation nécessaires au calcul des points de fidélité. En contrepartie, OPTIVAL / OXYGEN s'engage à n'utiliser ces données que pour ses besoins propres.

ARTICLE 8.

MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Afin de bénéficier des avantages du programme "FIDEL'CL", l'éleveur s'engage à régler l'ensemble de ses factures par prélèvement automatique.

ARTICLE 9.

MODIFICATION DU PROGRAMME

OPTIVAL / OXYGEN se réserve le droit de modifier à tout moment et à sa seule initiative le présent programme, sous réserve d'en informer au minimum un mois à l'avance ses adhérents.

L'information leur sera communiquée par lettre d'information, ou par un message sur le relevé de points, ou par courrier, ou à travers des publications destinées aux adhérents.

ARTICLE 10.

DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978, les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'adresse citée ci-dessous*.

Toute participation au programme implique l'acceptation entière et sans réserve de l'intégralité des présentes conditions. Tout manquement au règlement et toute tentative de fraude entraînent la radiation de l'adhérent du programme "FIDEL'CL" et l'annulation de ses points, sans compensation d'aucune sorte. Toutes difficultés d'interprétation ou d'application des présentes seront tranchées par OPTIVAL / OXYGEN.